

# Rapport d'activité du Fonds de dotation Vaincre l'Alpha Exercice 2010-2011,

Exercice ayant débuté le 1<sup>er</sup> Février 2010 et clos le 30 juin 2011

## Préambule :

L'Alpha-sarco glycanopathie est une pathologie de la famille des myopathies, dont sont atteints un petit nombre de patients. Des travaux menés par un laboratoire de l'Association Française contre les Myopathies ( AFM) ont montré, qu'un traitement thérapeutique, basé sur une molécule, la kifunenzyme, était efficace contre cette maladie sur la souris. Ce qui a conduit l'AFM à penser qu'il pouvait y avoir une solution thérapeutique pour l'homme et à envisager d'entreprendre une action et des travaux de recherche en ce sens.

Le Fonds de dotation Vaincre l'Alpha a été créé par des personnes motivées pour que ces travaux soient effectivement menés, et qui considèrent qu'il serait souhaitable, pour ce faire, de rechercher des financements complémentaires à ceux déjà récoltés par l'AFM.

L'objet du Fonds est donc la recherche de financement et de dons dédiés à la recherche de solutions thérapeutiques pour soigner l'alpha-sarco-glycanopathie. Dans son action le Fonds s'appuie sur l'association Vaincre l'Alpha qui avait été créée deux ans auparavant et dont la démarche est identique.

Le Fonds de dotation n'a pas de compétence médicale, ni l'ambition d'avoir sa propre approche, et considère que tout ce qui se fait en France sur ce sujet doit être conduit par l'AFM et ses instances dirigeantes. Il a donc signé un protocole d'accord en ce sens avec l'AFM.

Il est rappelé que le Fonds de dotation n'emploie aucun personnel, ne verse aucune rémunération ou émolument de quelque nature que ce soit et ne fonctionne que grâce à un bénévolat complet de tous ses membres.

## 1/ Recherche de dons.

Le fonds ne fait pas appel à la générosité publique, au sens de la réglementation en vigueur, la recherche de dons est menée exclusivement, par les membres du fonds, les membres de l'association et les sympathisants, par des contacts directs et personnels auprès de personnes physiques, personnellement connues, en profitant du réseau relationnel de chacun

Par ailleurs le protocole qui lie le Fonds à l'AFM ne lui permet pas de se lancer dans des opérations qui pourraient porter ombrage ou créer une confusion avec les propres actions de l'AFM, et en particulier avec le Téléthon.

Le Fonds a délivré à chaque donateur les reçus fiscaux correspondants à son don, selon la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, l'association Vaincre l'Alpha, qui avait été créée avant le fonds de dotation, avec le même objet, d'aider au financement de la recherche contre l'alpha-sarco-glycanopathie, et avait déjà reçu des dons, a reversé ces dons au Fonds de Dotation.

## 2/ Fonctionnement interne.

Le Fonds est administré par un conseil d'administration, composé de cinq membres, et fonctionne également grâce à l'action de personnes bénévoles sympathisantes. Ces personnes, membres du conseil et sympathisants, n'ont pas d'activités à temps plein au bénéfice du Fonds et y consacrent un peu de leur temps libre.

Le conseil décide des actions à mener, et désigne les personnes qui en sont chargées.

Le Fonds ne disposant pas de locaux, les membres du conseil communiquent, se réunissent, se concertent, et décident de ces actions entre eux dans un bureau virtuel, sur internet.

Néanmoins, une à deux fois par an, pour des réunions d'informations et pour la tenue de l'assemblée générale, des réunions sont organisées chez l'un des membres du Fonds.

Par ailleurs des réunions d'information se sont tenues avec Mr Cottet, Directeur Général de l'AFM et Mme Richard, responsable des travaux de recherche sur cette pathologie.

La collecte des dons est faite par les membres du conseil et par tous les sympathisants. Les dons reçus sont centralisés chez la trésorière et chez le Président qui les remet en banque.

## 3/ Actions d'intérêt général menées par le fonds.

Les travaux menés par les équipes du CNRS associées au Généthon, sous la tutelle de l'AFM, sont, à la connaissance du Fonds, les seuls à être menés en France, sur ce sujet.

En conséquence les seules actions d'intérêt général menées par le Fonds, le sont avec l'AFM, dans le cadre du protocole signé avec celle ci.

Compte tenu des règles de fonctionnement de l'AFM, le fonds ne peut intervenir ponctuellement sur des contrats, de recherche ou auprès des équipes de recherche mais il est entendu avec l'AFM, que les subventions que verse le fonds à l'AFM, sont utilisées par celle ci exclusivement pour le financement de ses travaux de recherche sur l'alpha-sarco-glycanopathie.

Le fonds finance donc, de manière indirecte, exclusivement des travaux de recherche contre l'alpha-sarko-glycanopathie, menés par des laboratoires associés à l'AFM.

Les décisions de procéder à un versement à l'AFM, sont prises par le conseil en fonction des sommes disponibles en caisse.

## 4/ Montants des redistributions

Le Fonds a fait deux versements à l'AFM :

L'un de 7 000 €, le 28/04/2010 par décision du conseil des 18/19 avril 2010

L'autre de 10 000 € le 8/03/2011 par décision du conseil des 5/6 mars 2011

## 5/ Personnes morales bénéficiaires des redistributions :

AFM, pour un montant de 17 000 €

Association Française contre les Myopathies,

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, reconnue d'utilité publique,

47-83, Boulevard de l'Hôpital Paris Cedex 13

## 6/ Comptes

Le Fonds ne dispose d'aucune ressource pérenne, sous quelque forme que ce soit, n'a pas d'actifs ni matériels ni immatériels. Ses ressources sont exclusivement constituées des dons reçus.

Les dons reçus au cours de l'exercice écoulé se montent à 19 892,41€, l'association Vaincre l'Alpha ayant de plus versé 100 € à l'ouverture de l'exercice.

Les dépenses se sont montées à 178,90 €

Compte tenu des subventions de 17 000 € versées à l'AFM, le solde à la fin de l'exercice était de 2 813,51 €.

Les subventions versées par le Fonds représentent donc 85% des dons reçus, les charges représentant moins de 1% de ces dons.

Le Président

## Annexe Financière

### Fonds de dotation Vaincre l'Alpha

Liste des subventions versées :

- Association Françaises contre les Myopathies :

7 000€ le 28/04/2010

10 000€ le 8/03/2011

ETATS FINANCIERS  
AU  
30/06/2011

VAINCRE L'ALPHA  
FONDS DE DOTATION  
21 ROUTE DE NOGENT  
78 113 GRANDCHAMP

Agrément préfecture des Yvelines

Certifiés conformes  
Le Président

Monsieur MICHOT Yves

## Bilan Actif

RUBRIQUES	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et dts similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorp.				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participation par M.E.				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				

Stocks de matières premières				
Stocks d'en-cours de product. de biens				
Stocks d'en-cours product. de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stock de marchandises				
Avances, acomptes versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 814		2 814	
Charges constatées d'avance				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	2 814		2 814	

Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Prime remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	2 814		2 814	

## Bilan Passif

RUBRIQUES	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel <span style="float: right;">dont versé</span>		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation <span style="float: right;">dont écart d'équivalence</span>		
Réserve légale		
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	2 714	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	2 714	
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	100	
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	100	
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	2 814	

## Compte de Résultat (Première Partie)

RUBRIQUES	France	Export	Montants	Exercice précédent
Dons reçus	19 892		19 892	
Cumul Dons reçus	19 892		19 892	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits				
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			19 892	
Achats de marchandises				
Variations de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			17 000	
Dons versés			178	
Autres achats et charges externes				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges				
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			18 178	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			1 714	
BENEFICE ATTRIBUE ou PERTE TRANSFEREE				
PERTE SUPPORTEE ou BENEFICE TRANSFERE				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER</b>				
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			1 714	

## Compte de Résultat (Deuxième Partie)

RUBRIQUES	Montants	Exercice précédent
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		

<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
------------------------------	--	--

Participation des salariés aux fruits de l'expansion Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	19 892	

<b>TOTAL DES CHARGES</b>	18 178	
--------------------------	--------	--

<b>BENEFICE OU PERTE</b>	1 714	
--------------------------	-------	--



# Principes comptables, méthodes d'évaluation

## Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

L'exercice clôturé au 30 06 2011 présente un montant total du bilan de 2 814 €, et dégage un excédent de 2 714 €.

## I Principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les charges liées au fonctionnement du fonds de dotation sont comptabilisées au fur et à mesure de leur engagement. Il n'est pas pratiqué de retraitement comptable à la clôture de l'exercice.

L'activité principale du fonds de dotation conformément à ses statuts, consiste en la collecte de dons et le financement de travaux de recherche médicale sur l'Alpha-sarcoglycanopathie.

## II Faits marquants

Le fonds de dotations a été créé le 23 janvier 2010.

Le fonds a signé un contrat de partenariat avec l'AFM (l'Association Française contre les Myopathies) avec une prise d'effet au 01 janvier 2010, afin de leur verser les subventions exclusivement à destination du financement des travaux de recherches.

Le montant versé au titre de ce partenariat au titre de l'exercice s'élève à 17.000 €.

## III Modes et méthodes d'évaluation appliquées aux divers postes de bilan

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition

Immobilisations corporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition

Amortissements et dépréciations : les amortissements pratiqués au niveau comptable, linéaires ou dégressifs sont représentatifs de l'amortissement économique ; en conséquence, il n'a pas été constaté d'amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les modes et durées d'amortissement sont les suivants :

- |                         |    |
|-------------------------|----|
| - logiciel              | na |
| - matériel informatique | na |
| - matériel divers       | na |

#### **IV Engagements.**

Aucun engagement n'est constaté à la clôture de l'exercice

#### **V Informations : rémunérations versés au cours de l'exercice**

Conformément aux statuts, les fonctions des membres fondateurs, des membres du conseil d'administration et des référents scientifiques sont exercés à titre bénévole.

## Produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres titres immobilisés	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	0

## Charges à Payer

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	0

## Charges et Produits Constatés d'Avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation constatés d'avance		

## Fonds de dotation Vaincre l'Alpha Assemblée générale du 23 Septembre 2011

L'assemblée générale s'est tenue 19, rue Claude Debussy 78370 Plaisir à partir de 17h30

Etaient présents :

Yves Michot Président

JC Parisot et Anne Sophie Parisot vice présidents

Pierre Flambart secrétaire général

Florence Fruton trésorière

Mme Martine Parisot et Mrs Bruno Fruton et Pierre Mabire

Il est rappelé, en préambule par le Président, que le Fonds de Dotation Vaincre l'Alpha a été créé le 1<sup>er</sup> Février 2010, l'administration préfectorale ayant délivré le récépissé le 9 février 2010. Compte tenu de la mise en activité progressive du fonds, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale que le premier exercice s'étende sur 17 mois et soit clos le 30 juin 2011.

L'assemblée générale approuve cette décision à l'unanimité.

Le Président présente le rapport d'activité.

Le Président, et Mr Parisot, font le point des réunions qui se sont tenues avec l'AFM, son Directeur Général Mr C. Cottet et avec Mme Richard qui conduit les travaux de recherche. Ils font le point de ces travaux de recherche et insistent sur les perspectives très intéressantes qui s'ouvrent et montrent qu'il n'est plus illusoire d'espérer que des solutions thérapeutiques permettant de soigner l'Alphasarko-glycanopathie puissent être mises au point au cours des prochaines années.

Le point est fait par Pierre Mabire concernant les recherches de dons.

Enfin Y. Michot indique que grâce aux donateurs que nous avons pu contacter, nous avons pu faire deux chèques de subvention à l'AFM, l'un de 7 000 euros le 28/04/2010 et l'autre de 10 000 euros le 8/03/2011.

Le Président présente alors les comptes du Fonds :

Solde au 01/02/2010 :	100,00 €
Dons reçus :	19 892,41 €
dont versés par l'association : 9 800,00 €	
Subventions versées à l'AFM :	17 000,00 €
Dépenses diverses :	178,90 €
Solde en caisse au 30/06/2011 :	2 813,51 €

L'Assemblée Générale approuve le compte rendu d'activités, les comptes ainsi présentés et donne quitus au conseil d'administration du Fonds de Dotation

Elle procède également au renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt l'Assemblée Générale du fonds de dotation Vaincre l'Alpha.

Y Michot

# VAINCRE L'APHA

*Fonds de dotation*

Déclaration de création en préfecture des Yvelines le 09 Février 2010

Siège social

21 ROUTE DE NOGENT  
78 113 GRANDCHAMP

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### SUR LES COMPTES ANNUELS

---

*Exercice clos le 30 juin 2011*

**Jean-Luc BAAS**

*Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles*

25 rue Victorien Sardou  
92700 COLOMBES

**VAINCRE L'ALPHE**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES**  
**ANNUELS**

**Exercice clos le 30 juin 2011**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée lors de l'assemblée du 23 juin 2012, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2011 :

- le contrôle des comptes annuels du fonds de dotation Vaincre l'Alpha tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

J'ai effectué l'audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Sur .

## II. JUSTIFICATION DES APRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 alinéa du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Règles et méthodes comptables

La note reprise dans la rubrique « faits marquants » de l'annexe, rappelle que le fonds de dotation a signé un contrat de partenariat avec l'AFM (l'Association Française contre les Myopathies) avec une prise d'effet au 01 janvier 2010, afin de leur verser les subventions exclusivement à destination du financement des travaux de recherches.

Nous avons contrôlé le versement de 17.000 € effectué à l'AFM, au cours de l'exercice dans le cadre de ce partenariat.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 18 décembre 2012



**JEAN-LUC BAAS**

*Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie de Versailles*



## Bilan Actif

RUBRIQUES	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Capital souscrit non appelé Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, brevets et dts similaires Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes sur immo. incorp. Terrains Constructions Installations tech., mat. et outillage indus. Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes Participation par M.E. Autres participations Créances rattachées à participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Stocks de matières premières Stocks d'en-cours de product. de biens Stocks d'en-cours product. de services Stocks produits intermédiaires et finis Stock de marchandises Avances, acomptes versés sur comm. Créances clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	2 814		2 814	
Frais d'émission d'emprunt à étaler Prime remboursement des obligations Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	2 814		2 814	



## Bilan Passif

RUBRIQUES	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel <span style="float: right;">dont versé</span>		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation <span style="float: right;">dont écart d'équivalence</span>		
Réserve légale		
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	2 714	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	2 714	
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	100	
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	100	
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	2 814	



## Compte de Résultat (Première Partie)

RUBRIQUES	France	Export	Montants	Exercice précédent
Dons reçus	19 892		19 892	
Cumul Dons reçus	19 892		19 892	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits				
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			19 892	
Achats de marchandises				
Variations de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Dons versés			17 000	
Autres achats et charges externes			178	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges				
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			18 178	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			1 714	
BENEFICE ATTRIBUE ou PERTE TRANSFEREE				
PERTE SUPPORTEE ou BENEFICE TRANSFERE				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER</b>				
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			1 714	

## Compte de Résultat (Deuxième Partie)

RUBRIQUES	Montants	Exercice précédent
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
Participation des salariés aux fruits de l'expansion Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	19 892	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	18 178	
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	1 714	



# Principes comptables, méthodes d'évaluation

## Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

L'exercice clôturé au 30 06 2011 présente un montant total du bilan de 2 814 €, et dégage un excédent de 2 714 €.

## I Principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les charges liées au fonctionnement du fonds de dotation sont comptabilisées au fur et à mesure de leur engagement. Il n'est pas pratiqué de retraitement comptable à la clôture de l'exercice.

L'activité principale du fonds de dotation conformément à ses statuts, consiste en la collecte de dons et le financement de travaux de recherche médicale sur l'Alpha-sarcoglycanopathie.

## II Faits marquants

Le fonds de dotations a été créé le 23 janvier 2010.

Le fonds a signé un contrat de partenariat avec l'AFM (l'association Française contre les Myopathies) avec une prise d'effet au 01 janvier 2010, afin de leur verser les subventions exclusivement à destination du financement des travaux de recherches.

Le montant versé au titre de ce partenariat au titre de l'exercice s'élève à 17.000 €.

## III Modes et méthodes d'évaluation appliquées aux divers postes de bilan

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition

Immobilisations corporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition

Amortissements et dépréciations : les amortissements pratiqués au niveau comptable, linéaires ou dégressifs sont représentatifs de l'amortissement économique ; en conséquence, il n'a pas été constaté d'amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les modes et durées d'amortissement sont les suivants :

- logiciel	na
- matériel informatique	na
- matériel divers	na



#### **IV Engagements.**

Aucun engagement n'est constaté à la clôture de l'exercice

#### **V Informations : rémunérations versés au cours de l'exercice**

Conformément aux statuts, les fonctions des membres fondateurs, des membres du conseil d'administration et des référents scientifiques sont exercés à titre bénévole.



## Produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres titres immobilisés	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	0

## Charges à Payer

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	0

## Charges et Produits Constatés d'Avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation constatés d'avance		

